

COEFF 2 AU CHALLENGE
FTTRI 2023

CHAMPIONNAT TRIATHLON S

DIMANCHE

15

OCT. 2023

ORGANISÉ PAR LE CERCLE DES NAGEURS DE POLYNÉSIE
ET LA FÉDÉRATION TAHITIENNE DE TRIATHLON



OUVERT AUX LICENCIÉ(E)S FTTRI ET NON-LICENCIÉ(E)S

CROSS-TRIATHLON

6-8ans | 50m 🏊 1km 🚲 500m 🏃
9-11ans | 150m 🏊 3km 🚲 1km 🏃

TRIATHLON

XS | 350m 🏊 9km 🚲 2km 🏃
2 x XS | 350m 🏊 9km 🚲 2km 🏃
format réservé exclusivement aux licencié(e)s

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS WWW.TAHITITRIATHLON.PE



PARC AORAI
TINIHAU





INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT SUR WWW.TAHITITRIATHLON.PF

L'épreuve est organisée suivant les règles de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI) en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Chapitre 1 – Arbitrage de l'épreuve

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide de la réglementation sportive de la FTTRI [cliquez ici pour la lire](#)

Les principales règles applicables sur les épreuves :

- Le port du casque à coque dure (norme CE), parfaitement ajusté, est obligatoire sur la partie cycliste,
- Les dossards seront positionnés par 3 points, devant en course à pied et derrière en vélo,
- Le drafting (aspiration à vélo) est autorisé sur l'épreuve du triathlon format XS et double XS mais interdit entre les hommes et les femmes.
- Les prolongateurs sont interdits sur l'ensemble des épreuves.
- La cession de dossard est strictement interdites

Chapitre 2 – CESSION DU DOSSARD

- Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.
- La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.
- En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.
- Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Chapitre 3 – Dispositions Générales

Article 3-1 : Le « Championnat de Polynésie française de triathlon » est organisé par le club du Cercle des Nageurs de Polynésie sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon, le dimanche 15 octobre 2023 au parc Aorai Tinihau au sein de la commune de Pirae. Les épreuves proposées seront ouvertes aux licencié(e)s des clubs de la FTTRI et aux non-licencié(e)s s'acquittant d'une licence journalière sauf pour le championnat.



Article 3-2 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent..

Article 3-3 : Les épreuves :

- Licenciés & non-licenciés :
 - Cross-Triathlon 6-8 ans (individuel) -> 50m de natation, 1km de vélo, 500 m de course
 - Cross-Triathlon 9-11 ans¹ (individuel) -> 150m de natation, 3 km de vélo, 1 km de course
 - Triathlon format XS (individuel à partir de 2011) **limité à 72 concurrents**
-> 350m de natation, 8,5km de vélo, 2km de course à pied

- Uniquement aux licenciés 2023 et 2024 :
 - Triathlon format double XS (individuel à partir de 2007) **limité à 72 concurrents**
-> 2 manches de 350m de natation, 8,5km de vélo, 2km de course à pied à pied. Le classement général se fait sur l'addition des temps de la manche 1 et de la manche 2.

Article 3-4 : La possession d'un certificat médical² (de moins d'un an) de non contre-indication à la discipline en compétition est obligatoire pour les personnes n'ayant pas de licence fédérale « compétition »

Chapitre 4 – Programme du 15/10/23 modifié

- A partir de 7h00 : Retrait des dossards pour toutes les épreuves (fermeture des retraits des dossards 30 minutes avant chaque départ d'une épreuve).
- 7h05 : Ouverture de l'aire de transition du triathlon double XS manche 1/2 et du triathlon XS
- 7h50 : Fermeture de l'aire de transition du triathlon double XS manche 1/2 et du triathlon XS
- 7h55 : Briefing de course du triathlon XS et du triathlon double XS manche 1/2
- 8h00 : **Départ du triathlon double XS manche 1/2**
- 8h03 : **Départ du triathlon XS**
- 8h45 : Barrières horaires pour les triathlètes participants au triathlon double XS³
- 9h00 : **Départ du triathlon double XS manche 2/2**
- 10h00 : Ouverture de l'aire de transition du cross triathlon 6/8 ans et 9/11 ans
- 10h35 : Fermeture de l'aire de transition du cross triathlon 6/8 ans et 9/11 ans
- 10h40 : Briefing de course du cross triathlon 6/8 ans
- 10h45 : **Départ du triathlon 6/8 ans**
- 10h55 : Briefing de course du cross triathlon 9/11 ans
- 11h00 : **Départ du triathlon 9/11 ans**
- 11h50 : Remise des récompenses pour toutes les épreuves

¹ La catégorie benjamin peut participer à la course 9-11 ans mais ne pourra pas prétendre à un podium sur cette épreuve (point n° 2.11.1.2 de la réglementation fédérale concernant le cahier des charges des compétitions fédérales).

² Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives est obligatoire pour les non-licencié(e)s, conformément à l'Arrêté n° 200 CM du 15 février 2018. La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans.

- [Cliquez ici pour télécharger le certificat médical type conformément à l'arrêté](#)
- [Cliquez ici pour télécharger l'auto-questionnaire de renouvellement de votre certificat conformément à l'arrêté.](#)



Chapitre 5 - Inscriptions

Pour l'ensemble des épreuves, les licencié(e)s et non-licencié(e)s peuvent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leur club via le site internet de la fédération tahitienne de triathlon : www.tahititriathlon.pf.

- Le jour de la compétition les inscriptions non-payées ne seront pas pris en compte.
- Remboursement à 100 % sous justificatif écrit par une personne compétente 72 heures avant la compétition fédérale.
- Possibilité de règlement par carte bancaire (via l'inscription en ligne) ou par chèque à déposer au plus tard le 12/10/2023 à 8h00 (heure de Tahiti) au siège de la FTTRI.
- Les droits d'engagements augmenteront automatique le 05/10/2023 à 00h00 (heure de Tahiti).
- Les inscriptions seront clôturées le 12/10/2023 à 8h00 (heure de Tahiti).

Tarifs des engagements pour les licencié(e)s de la F.T.TRI :

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions	Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)	Engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 6-8 ans	200 xpf	500 xpf	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 9-11 ans			
Triathlon XS	1500 xpf	2500 xpf	
Triathlon double XS	3000 xpf	4000 xpf	

Tarifs des engagements pour les non-licencié(e)s :

Toutes personnes non titulaires d'une licence triathlon « compétition » doivent obligatoirement s'acquitter d'une « licence journalière » (point n°4.3.7 de la réglementation fédérale 2022) et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive comme le stipule l'article 3-3 de ce règlement.

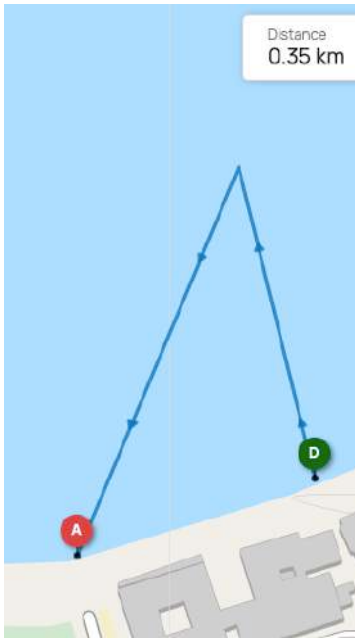
Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions		Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)		Engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 6-8 ans	200 xpf	+250xpf de licence journée	500 xpf	+250xpf de licence journée	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 9-11 ans					
Triathlon XS	1500 xpf	+1000xpf de licence journée	2500 xpf	+1000xpf de licence journée	

3 sur 9



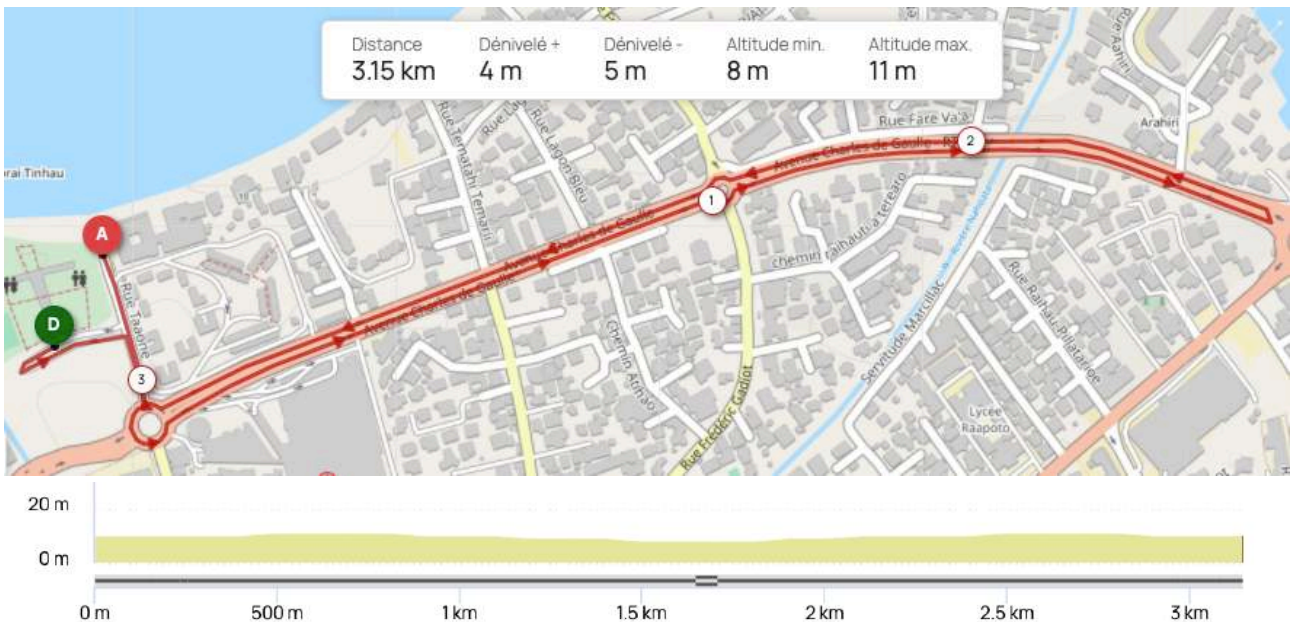
Chapitre 5 - PARCOURS

Natation XS et championnat double XS (1 boucle) : TRANSITION NATATION —> VELO :



Vélo XS et championnat double XS (3 boucles) :

Les demi-tours seront à faire au rond-point de l'hôpital du Taaone et sur le terre-plein central avant d'atteindre le rond-point du Carrefour d'Arue.

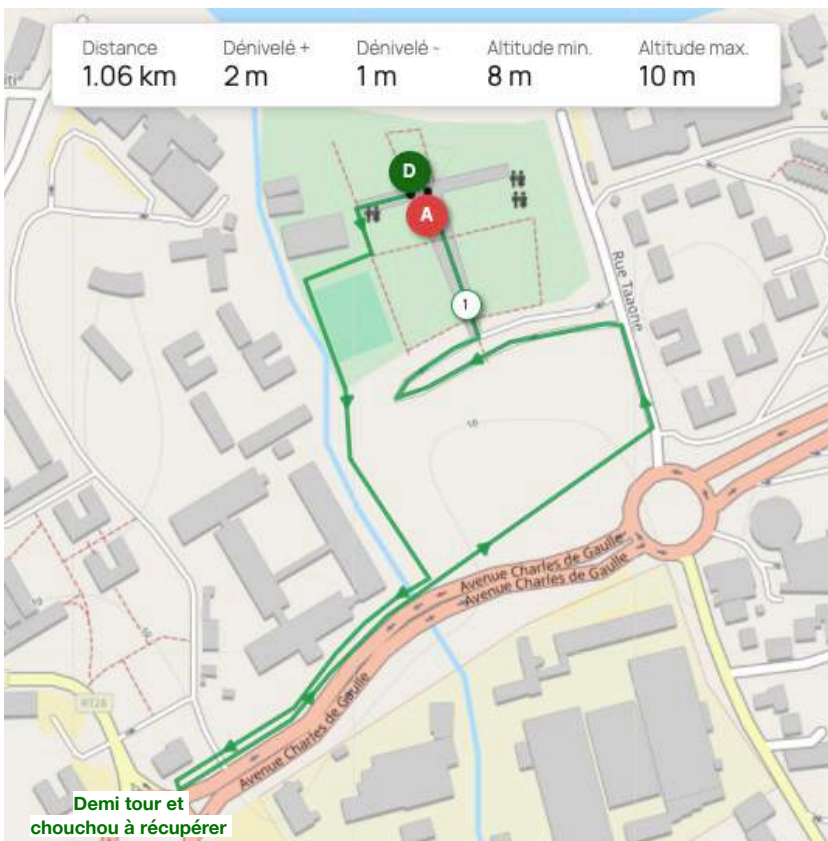




Transition vélo -> Course à pied :



Course à pied XS et championnat double XS (2 boucles) :



Course à pied -> Arrivée :





Cross Triathlon 6/8 ans :

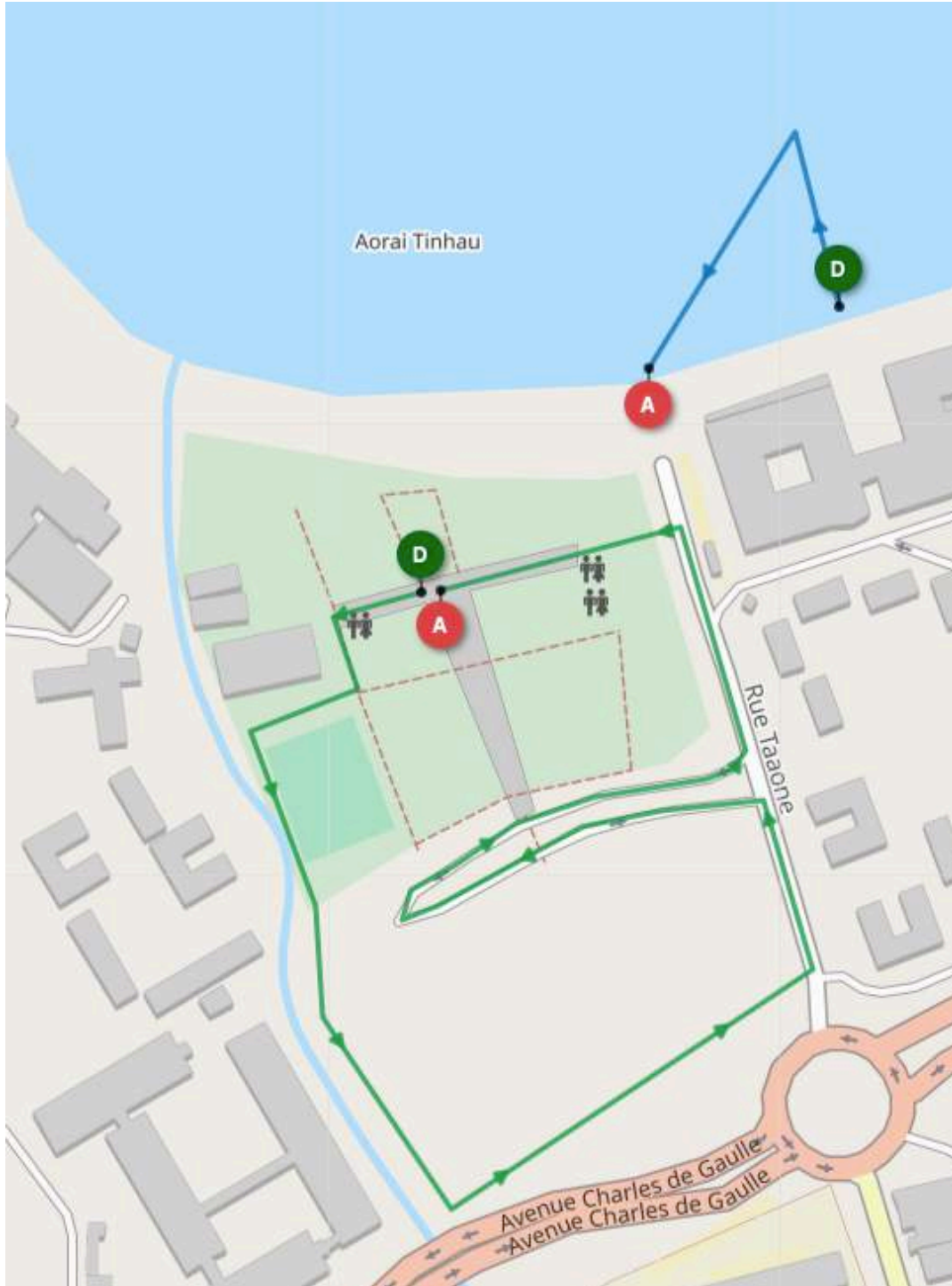
1 boucle de natation (50m) / 2 boucles de VTT (1km) / 1 boucle de course à pied (500m)







Cross Triathlon 9/11 ans :

1 boucle de natation (150m) / 3 boucles de VTT (3 km) / 1 boucles de course à pied (1 km)





Chapitre 6 - Classement et récompenses

Courses	Podiums	
Cross Triathlon 6-8 ans	Scratch filles	Scratch garçons
Cross Triathlon 9-11 ans	Scratch filles	Scratch garçons
Triathlon XS	Scratch femmes	Scratch hommes
	Podium benjamine	Podium benjamin
Triathlon double XS	 Scratch femmes	 Scratch hommes
	Catégorie cadette/junior	Catégorie cadet/junior
	Catégorie sénior femmes	Catégorie sénior hommes
	Catégorie master femmes	Catégorie master hommes

Chapitre 7 - Responsabilité

Les triathlètes acceptent lors de leur inscription les dispositions du présent règlement. La compétition est placée sous la responsabilité du club organisateur sous l'égide de la FTTRI.

Chapitre 8 - Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le site, des poubelles sont mises à disposition. Le non-respect pourra entraîner une sanction voire la disqualification du concurrent.

Chapitre 9 - Droit à l'image

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club organisateur et la Fédération Tahitienne de Triathlon utilise les images (photos et vidéos) sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant.
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à fedetahititriathlon@gmail.com.

Consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr



Chapitre 10 - Modification

Des modifications ont été apportées, notamment en ce qui concerne le contournement du terrain de beach soccer. Suite au retrait des tribunes utilisées pour une compétition de football internationale, nous avons décidé de suivre à nouveau le chemin bitumé d'origine plutôt que de faire le tour du terrain par l'arrière.

Le parc à transition sera installé pour que l'épreuve XS et 9/11 ans se positionne côté mer, tandis que l'épreuve double XS et 6/8 ans côté montagne, suite au nombre d'inscrits. Dans tous les cas, il faudra respecter **obligatoirement 4 participants par barre**, sauf pour les courses 6/8 ans et 9/11 ans, où le nombre de barre est suffisant.

De plus, la ligne d'arrivée sera avancée de quelques mètres afin de permettre aux participants de terminer la course sur une surface bitumée.

